SOCIETE DU PARC DES EXPOSITIONS AGRO-ALIMENTAIRES

RAPPORT FINAL D'ACTIVITES

JANVIER 1989

90-05102/

SOCIETE DU PARC DES EXPOSITIONS AGRO-ALIMENTAIRES
RAPPORT FINAL D'ACTIVITES
JANVIER 1989

RAPPEL DES FAITS

A) Programme relatif au Parc des expositions agro-alimentaires
B) Constitution de la Société du Parc des expositions agro-alimentaires
C) Nomination des membres de la Société
D) Modifications au Programme relatif au Parc des expositions agro-alimentaires
E) Mandat de la Société du Parc des expositions agro-alimentaires

PROGRAMME D'AMELIORATION DE L'ILE NOTRE-DAME ET DE SON PARC FLORAL

A) Bref historique de l'île Notre-Dame
B) Aperçu général du site
C) Objectifs du Programme d'amélioration de l'île Notre-Dame et de son Parc floral
D) Travaux en cours au moment du changement
E) Le budget
F) Les réalisations:
   - Place d'accueil
   - Le secteur central
   - Le Parc floral
   - Le secteur sud (Palais de la civilisation)
   - Le secteur est
   - Le Palais de la civilisation
   - Les infrastructures
G) L'impact du Programme d'amélioration de l'île Notre-Dame et de son Parc floral

CONCLUSION:

A) Fin des travaux

B) Loi abrogeant la Loi sur la Société du Parc des expositions agro-alimentaires

C) Fin des activités de la Société du Parc des expositions agro-alimentaires

SOCIETE DU PARC DES EXPOSITIONS AGRO-ALIMENTAIRES

RAPPORT FINAL D'ACTIVITES
JANVIER 1989

RAPPEL DES FAITS

A) PROGRAMME RELATIF AU PARC DES EXPOSITIONS AGRO-ALIMENTAIRES

Par le Décret no. 587-85 du 27 mars 1985, le gouvernement a approuvé le Programme relatif au Parc des expositions agro-alimentaires.

La construction du Parc a été confiée à la ville de Montréal, laquelle agissait comme maître d'oeuvre en vertu d'un protocole d'entente intervenu le 7 mai 1985 entre le Ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation et la ville.

B) CONSTITUTION DE LA SOCIETE DU PARC DES EXPOSITIONS AGRO-ALIMENTAIRES

Afin d'administrer, d'aménager et d'exploiter ce Parc dont le début de la construction était prévu pour l'automne 1985, le gouvernement a créé la Société du Parc des expositions agro-alimentaires par la Loi sur la Société du Parc des expositions agro-alimentaires. Cette Loi a été sanctionnée le 20 juin 1985 et son entrée en vigueur a été fixée au 10 juillet 1985.

C) NOMINATION DES MEMBRES DE LA SOCIETE

Afin de permettre à la Société du Parc des expositions agro-alimentaires de débuter les opérations relatives à son organisation et à son établissement, le gouvernement a nommé le président du Conseil d'administration, ainsi que les autres membres de la Société par le décret 1480-85 du 17 juillet 1985.

D) MODIFICATIONS AU PROGRAMME RELATIF AU PARC DES EXPOSITIONS AGRO-ALIMENTAIRES

Le 19 décembre 1985, par sa décision no. 85-328, le Conseil des ministres a décidé d'approuver, en principe, l'abandon du Programme du Parc des expositions agro-alimentaires dans sa forme originale et, de confier au ministre le soin de négocier avec la ville de Montréal la fin de l'entente alors en vigueur.

En exécution de ce mandat, le ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation a négocié et convenu avec la Ville d'apporter des modifications fondamentales au Programme relatif au Parc des expositions agro-alimentaires.

Ainsi, lors des séances du 4 février (Décret 73-86) et du 12 février 1986 (Décret 87-86), le Conseil des ministres a approuvé les propositions du ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation, à savoir:

a) le nouveau projet de règlement intervenu entre la Ville et le ministre, par lequel ce dernier s'engage à assumer 87,5% d'un programme d'immobilisation révisé de 10,5M $ appelant une quote-part gouvernementale de 9,188M $.

b) le changement de la désignation du Programme relatif au Parc des expositions agro-alimentaires, prévue au Décret 587-85 du 27 mars 1985, par celle du Programme d'amélioration de l'île Notre-Dame et de son Parc floral.

E) MANDAT DE LA SOCIETE DU PARC DES EXPOSITIONS AGRO-ALIMENTAIRES

Ainsi, le 9 avril 1986, la Société et le ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation ont convenus, par protocole, des modalités relatives au suivi de l'exécution de ce nouveau projet. Sommairement, la quote-part du gouvernement a été versée progressivement par la Société à la Ville au moment où cette dernière procédait à l'octroi des contrats, pour les travaux confiés à des firmes externes et, sur présentation d'estimés par la Ville pour les honoraires ainsi que les travaux en régie.

La Société a puisé les fonds nécessaires à ces déboursements à même une subvention reçue à cet effet du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation.

En exécution du mandat reçu, la Société a, au cours des années civiles 1986, 1987 et 1988, donné suite à des demandes de paiement, reçues de la Ville, pour le montant total de 9,188M $. La Société ainsi que le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation se sont assurés, par des

rencontres et discussions avec les officiers de la Ville, ainsi que par des visites sur le site, de l'évolution et de la réalisation des travaux selon les objectifs visés par le Programme d'amélioration de l'île Notre-Dame et de son Parc floral.

PROGRAMME D'AMELIORATION DE L'ILE NOTRE-DAME ET DE SON PARC FLORAL

Essentiellement le Programme d'amélioration de l'île Notre-Dame et de son Parc floral avait pour but de compléter les travaux touchant les infrastructures, entrepris en vertu du programme précédent, de procéder à la rénovation du pavillon connu sous le nom de Palais de la civilisation et, de réaliser les travaux requis pour la remise en état de l'île Notre-Dame.

Afin de bien comprendre l'ampleur des travaux et l'opportunité d'intervention, il est utile à cette étape de fournir un bref historique du site, ainsi qu'un aperçu général de l'île Notre-Dame au moment de l'approbation du Programme.

A) BREF HISTORIQUE DE L'ILE NOTRE-DAME

1967

Au départ il est essentiel de rappeler que l'île Notre-Dame est une "île inventée". En effet, elle constitue une structure entièrement créée par l'homme, s'ajoutant à l'île Sainte-Hélène elle-même agrandie pour former le site de l'Exposition universelle de 1967.

Au terme de l'Exposition universelle, en octobre 1967, la ville de Montréal a pris possession du site ainsi que des

pavillons et, y a tenu pendant quelques années, des activités estivales à caractère éducatif et culturel. L'île n'a subi aucune transformation d'importance durant cette période, si ce n'est la démolition graduelle de pavillons.

1976

L'île Notre-Dame a connu en 1976 un premier ajout majeur depuis sa création: le creusage du Bassin olympique à l'occasion des Jeux Olympiques. En plus du bassin lui-même, on a érigé les estrades et bâtiments nécessaires à la tenue des compétitions.

1978

L'aménagement du circuit de courses automobile, aujourd'hui appelé "Circuit Gilles Villeneuve", n'a que peu modifié le paysage de l'île puisque la piste reposait sur des infrastructures existantes. De plus, la majeure partie des installations reliées à la tenue des événements de courses automobile étaient temporaires et situées le long du Bassin olympique, en retrait des espaces verts.

1980

La tenue des Floralies internationales de 1980 sur l'île Notre-Dame a touché un secteur de l'île qui était tombé en désuétude après 1967. On a poursuivi la démolition de pavillons et procédé au remblai d'une partie des canaux afin de faciliter l'accès au site.

1985

L'édifice qui fût à l'origine le Pavillon de la France reprenait du service en 1985 et devenait le Palais de la civilisation. S'y sont tenues des expositions à caractère

culturel dont celle consacrée à RAMSES ET SON TEMPS à l'été de 1985.

B) APERCU GENERAL DU SITE

Plus de 20 ans après son émergence du lit du fleuve St-Laurent, l'île Notre-Dame devait faire l'objet à partir de l'été 1985 d'un programme majeur de rajeunissement et d'embellissement.

Avant d'aborder les objectifs, le contenu et l'impact de ce programme, il convient de revoir l'aperçu général du site tel qu'il s'offre au début des travaux:

- L'île Notre-Dame présente une forme allongée de 3,3 km de longueur, bordée au sud par la voie maritime du St-Laurent et au nord par l'île Ste-Hélène. L'île n'a que 600 mètres de largeur à son point maximum.

- L'île Notre-Dame englobe deux plans d'eau majeurs, soit le Bassin olympique (plus de 2 km) le long de la voie maritime et, le Lac des Régates, qui fait lui-même près de 1 km de longueur.

  L'île est parcourue dans sa partie centrale par un réseau de canaux de 2 km.

- L'île est reliée physiquement à la ville de Montréal par deux ponts hérités d'Expo 67: le pont du Cosmos à l'est et, structure plus importante, le pont des Iles à l'ouest. En plus du Circuit Gilles Villeneuve et des accès routiers au Bassin olympique, de nombreuses voies de circulation

de circulation pour les véhicules et les piétons traversent l'île et ses canaux en tous sens.

- L'île compte encore plusieurs structures et infrastructures datant de 1967, certaines toujours solides mais ayant un sérieux besoin de remise en état; la majorité s'avérant toutefois irrécupérables. Les réseaux souterrains (eau, égout, électricité) sont victimes de leur âge et d'une sous-utilisation.

  Par contre, la végétation naissante et chétive de 1967 a progressée. Avec les jardins des Floralies de 1980, l'ensemble offre un potentiel d'aménagement évident.

C) LES OBJECTIFS DU PROGRAMME D'AMELIORATION DE L'ILE NOTRE-DAME ET DE SON PARC FLORAL

Le Programme d'amélioration de l'île Notre-Dame et de son Parc floral a suivi et remplacé en janvier 1986 le Programme du Parc des expositions agro-alimentaires. Le changement a donc nécessité de la part des partenaires impliqués une reformulation en profondeur des objectifs d'aménagement du site antérieurement établis.

Le plan directeur d'aménagement de l'île, adopté en vertu du Programme d'amélioration de l'île Notre-Dame et de son Parc floral, s'est donné cinq objectifs majeurs:

I- Améliorer le Parc floral et lui redonner le lustre et la dimension qu'il avait lors des Floralies de 1980.

Il s'agit dans ce premier secteur de consolider une vocation déjà consacrée à l'horticulture de façon à:

- valoriser l'horticulture comme volet en croissance de l'industrie agricole québécoise;

- de familiariser le public visiteur à l'horticulture dans un contexte de Parc floral, dont la vocation se veut complémentaire à l'approche plus didactique et expérimentale d'un jardin botanique.

II- Donner au secteur central une vocation nouvelle, soit celle d'un grand parc public misant sur la présence des canaux et la végétation existante.

III- Compléter les travaux de réfection des abords du Palais de la civilisation en y favorisant l'accès aux piétons et aux véhicules, dans un environnement réaménagé en harmonie avec le Parc floral et le secteur central qui l'entourent.

IV- Entreprendre le nettoyage en profondeur du secteur-est en vue de faciliter l'accès à l'île et d'améliorer l'aspect visuel de ce secteur.

V- Compléter les travaux d'infrastructures en cours (aqueduc et égout) et organiser le réseau électrique de façon à permettre la pleine utilisation des espaces à aménager.

D) TRAVAUX EN COURS AU MOMENT DU CHANGEMENT

Même si les objectifs ont été revus, il est important de souligner que les travaux en cours au moment de l'adoption du nouveau Programme portaient essentiellement sur les équipements et les infrastructures de base. Ils étaient en ce sens préliminaires et essentiels au travail de rajeunissement à être entrepris en vertu du Programme d'amélioration de l'île Notre-Dame et de son Parc floral. Conséquemment, la totalité des travaux amorcés à l'automne 1985 devait s'avérer nécessaire à la réalisation des objectifs visés par le nouveau Programme.

BUDGET

La réfection de l'ensemble de l'île devait s'effectuer à l'intérieur d'un budget fermé de 10 500 000 $. Ainsi tous les travaux ont été soigneusement évalués et rangés par ordre de priorités. Cet exercice aura permis de répartir les interventions uniformément sur toute l'île de façon à la rendre dans son entier agréable et accessible au public. Sommairement, le budget a été réparti de la façon suivante:

Place de l'Accueil	158 100,0 $
Secteur central de l'île	1 006 500,0 $
Secteur sud de l'île	926 600,0 $
Palais de la civilisation	2 693 200,0 $
Autres bâtiments	252 600,0 $
Infrastructures	2 777 000,0 $
Aménagements paysagers	1 383 000,0 $
Honoraires et travaux en régie	1 303 000,0 $
Total	**10 500 000,0 $**

LES REALISATIONS

Afin de bien cerner l'ampleur des travaux réalisés, nous identifions ci-après les principaux secteurs de l'île touchés par les interventions du Programme.

PLACE DE L'ACCUEIL

La Place de l'accueil constitue un endroit stratégique par lequel transite la plupart des visiteurs ou utilisateurs. Cet endroit doit donc contenir l'ensemble des services de base requis dans de telles circonstances. Ainsi, dans le cas de l'île les architectes et ingénieurs ont usé d'imagination pour se servir des installations déjà existantes et, conséquemment, réduire les investissements dans ce secteur à un strict minimum.

LE SECTEUR CENTRAL

L'aménagement du secteur central a nécessité des investissements supérieurs à 1 million de dollars. Ce secteur est maintenant devenu un magnifique parc de près de 40 400 mètres carrés situé entre les ponts de la Concorde et des Iles.

Il constitue la voie d'accès privilégiée vers les autres secteurs de l'île et tous les sentiers ont été aménagés, balisés et éclairés afin de constituer un lieu attirant pour les promenades piétonnières.

Le thème d'aménagement de ce secteur est l'eau. L'accès aux canaux a donc été facilité et l'environnement visuel s'est enrichi

d'un phare surélevé, de nombreux débarcadères, ainsi que de sentiers de bois rappelant les anciens quais.

LE PARC FLORAL

Avec ses 32 500 mètres carrés, le Parc floral constitue le joyau de ce vaste espace de plein air que constitue l'île Notre-Dame.

Les jardins nationaux hérités des Floralies ont tous été rafraîchis et les liens physiques entre eux ont été revus de façon à présenter une transition mieux intégrée d'un jardin à l'autre.

Certains jardins, comme celui de l'Angleterre, ont été agrandis, d'autres comme ceux du Mexique et de l'Ontario ont été réaménagés de façon à tirer profit de la proximité des canaux. On a redessiné l'accès à l'immense jardin du Québec pour le rendre plus accessible et invitant. Le jardin du Canada s'est enrichi d'un belvédère et plus à l'est, tout près du jardin des Etats-Unis, on trouve un autre belvédère orienté vers Montréal et son port. On retrouvera aussi les jardins de France, d'Italie, d'Israël, du Pérou, etc...

Autant d'espaces horticoles où l'on retrouve une thématique et un design propre à chacun des pays représentés mais où les enchaînements d'un espace à l'autre ont été renforcés.

LE SECTEUR SUD (PALAIS DE LA CIVILISATION)

Tout à côté du Palais de la civilisation a été aménagé un stationnement de 500 places. Bien que la verdure y occupe une place très importante, le stationnement a été situé de façon

telle qu'il ne puisse être vu des visiteurs qui parcourent le Parc floral.

Les environs immédiats du Palais de la civilisation ont été refaits de façon à mieux s'harmoniser au Parc floral et au secteur central adjacent.

LE SECTEUR-EST

Le secteur-est, d'une superficie de 24 750 mètres carrés, a fait l'objet d'un vaste nettoyage, ce qui a permis l'aménagement d'un terrain de stationnement paysagé et éclairé de 275 places. Ce dernier servira davantage au public appelé à fréquenter les activités sportives organisées par le Club nautique et de plein-air, dont la Fête des neiges qui se tient à l'île Notre-Dame à chaque hiver.

LE PALAIS DE LA CIVILISATION

Compte tenu d'un budget modeste, la rénovation du Palais de la civilisation, connu sous le nom de Pavillon de la France en 1967, en musée permanent d'expositions internationales de prestige a constitué tout un défi. Originalement construit pour une période de six mois il y a vingt ans, cette structure nécessitait des modifications majeures en regard de la sécurité, de la mécanique, du chauffage, de la climatisation, des transports verticaux ainsi que des équipements de service.

Avec un investissement de près de 2,7M $, les architectes et ingénieurs ont réussi à redonner à cet immense bâtisse une

deuxième vie. Ainsi depuis les rénovations plusieurs activités majeures et expositions internationales de prestige ont été tenues à cet endroit.

LES INFRASTRUCTURES

Certains ajouts frapperont l'oeil des visiteurs de l'île Notre-Dame: le mobilier urbain (bancs publics, éclairage, signalisation routière et piétonnière, panneaux didactiques, débarcadères pour le circuit de balades) a été conçu pour bien s'harmoniser à l'environnement unique que constitue l'île Notre-Dame.

D'autres équipements, moins évidents mais tout aussi essentiels sont maintenant bien présents dans le sous-sol de l'île: réseaux d'aqueduc et d'égout remis à neuf, réseau électrique secondaire et primaire ainsi qu'un réseau de télécommunications ramifié et consolidé. Tous ces nouveaux éléments permettront à l'île d'être le théâtre d'activés d'envergure de plus en plus diversifiées (Grand Prix automobile, spectacles divers, expositions, etc...).

Notons enfin que le Programme d'amélioration de l'île Notre-Dame et de son Parc floral a permis également la remise en état des canaux (réfection des gabions, nettoyage des abords et du fond des canaux) ainsi que du système de pompage qui régularise tout le système hydraulique de l'île. On peut donc redécouvrir le plaisir des balades sur ces voies d'eau uniques à Montréal.

L'IMPACT DU PROGRAMME

On peut dire sans risque de se tromper que l'île Notre-Dame est appelée à un avenir prometteur au fur et à mesure que les visiteurs, autant ceux de la région immédiate de Montréal que ceux provenant de l'extérieur, renoueront contact avec ce site.

Cette redécouverte, les visiteurs la feront tantôt à l'occasion d'une balade dans ce qui est devenu, à la suite du Programme d'amélioration de l'île Notre-Dame et de son Parc floral, l'un des plus beaux parcs urbains de la région de Montréal tout en bénéficiant d'un site absolument unique. L'omniprésence de l'eau associée à la diversité, l'originalité et simplement à la beauté des présentations horticoles en fera un site de plus en plus apprécié et reconnu.

D'autres redécouvriront l'île à travers les activités qui se feront plus nombreuses et diversifiées grâce à des accès beaucoup plus faciles et à la disponibilité d'équipements et d'infrastructures fonctionnels à la grandeur du site.

En outre, l'île Notre-Dame est maintenant inscrite dans le Guide Michelin. Ainsi ce répertoire mondial, voué à l'identification et à la promotion des sites de prestige à visiter, a attribué au Parc floral de l'île la cote d'une étoile.

CONCLUSION

FIN DES TRAVAUX

L'ensemble des travaux sur l'île est maintenant terminé et la Ville a fourni à la Société l'ensemble des documents de support identifiant l'affectation des fonds investis dans cette réalisation. La Ville a également retourné les sommes accumulées dans le compte spécial où étaient déposés les montants versés par la Société conformément aux ententes en vigueur.

LOI ABROGEANT LA LOI SUR LA SOCIETE DU PARC DES EXPOSITIONS AGRO-ALIMENTAIRES

Le 9 avril 1987, l'Assemblée nationale a adopté la Loi abrogeant la Loi sur la société du Parc des expositions agro-alimentaires, laquelle confie au gouvernement le pouvoir de fixer la date de son entrée en vigueur.

FIN DES ACTIVITES DE LA SOCIETE DU PARC DES EXPOSITIONS AGRO-ALIMENTAIRES

Considérant les éléments identifiés précédemment, le Conseil d'administration de la Société a recommandé au ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation la dissolution de la Société au 31 janvier 1989.

LA SOCIETE DU PARC DES EXPOSITIONS
AGRO-ALIMENTAIRES

JANVIER 1989